



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Côte-d'Or

L'ESSENTIEL

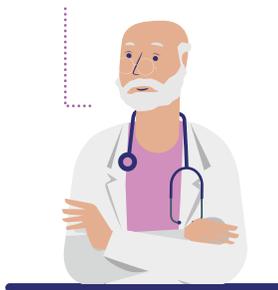
DIFFICULTÉS À TROUVER UN MÉDECIN TRAITANT

La communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) peut vous aider

Vous ne trouvez pas
de médecin traitant
malgré vos recherches.



Votre médecin traitant arrête
son activité (retraite,
déménagement...)



Appelez la CPTS* de
votre commune
pour obtenir
de l'aide.

[*] CPTS = Communauté professionnelle territoriale de santé.

EN PRATIQUE

La communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) de votre commune peut vous aider à trouver un médecin traitant.



Recherchez le nom de la CPTS de votre commune :

- en consultant la carte sur [ameli.fr/Droits et démarches/Difficultés d'accès aux droits et aux soins/Difficultés à trouver un médecin traitant](https://ameli.fr/Droits%20et%20d%C3%A9marches/Difficult%C3%A9s%20d'acc%C3%A8s%20aux%20droits%20et%20aux%20soins/Difficult%C3%A9s%20%C3%A0%20trouver%20un%20m%C3%A9decin%20traitant) (QR code ci-dessous) ;
- ou en demandant à votre mairie ou à un pharmacien.



Contactez la CPTS directement

pour exprimer votre difficulté à trouver un médecin traitant.



La CPTS vous proposera une solution adaptée

en fonction des médecins disponibles.



S'il n'y a pas de CPTS sur votre commune, contactez votre caisse d'Assurance Maladie pour avoir de l'aide.

Notes :



Et sur ameli.fr

Flashez pour voir la carte des CPTS et leurs coordonnées

